

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 570

DU 1er SEPTEMBRE 2022



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION ARBITRES	7
COMMISSION DELEGATIONS	11
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	12
COMMISSION FEMININES.....	14
COMMISSION DES REGLEMENTS	16
COMMISSION SPORTIVE	20
COMMISSION TECHNIQUE	23

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 30 août 2022

PROCÈS-VERBAL N° 570

.....

CARNET NOIR :

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à Bernard BUOSI (membre du Comité de Direction et de la Commission Sportive) suite au décès de sa belle-mère.

FERMETURE DU SECRETARIAT

Nous vous informons qu'à partir de cette nouvelle saison le Secrétariat du District sera **fermé au public tous les mercredi après-midi**

Il restera joignable par mail et par téléphone

Les horaires d'ouverture seront les suivants :

Lundi : 8h30 - 12h / 13h - 17h30

Mardi : 8h30 - 12h / 13h - 18h30

Mercredi : 8h30 - 12h

Jeudi : 8h30 - 12h / 13h - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h - 16h30

Appel à candidatures

Assemblée Générale d'Hiver du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 19 novembre 2022. La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 30 septembre 2022

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

Voeux et questions des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 19 novembre 2022, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **30 septembre au plus tard**.

TRESORERIE DISTRICT

Frais d'arbitrage – Caisse de péréquation

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2022-2023 les provisions de frais d'arbitrage vont concerner les catégories **D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1**.

La première mensualité (10 mensualités au total) sera facturée au relevé d'Août et devra être réglée avant le **15 Septembre 2022**.

Fiche Cotisation

Aucune fiche de cotisation sera à retourner pour cette nouvelle saison.
L'accord de pré-engagement sur Footclubs remplace cette dernière.



FORFAIT GENERAL U20

Du 22 août 2022

Amende 90 €

Vallée du Guiers

U20D1

TRESORERIE LIGUE

Les clubs listés ci-dessous n'étant pas à jour vis-à-vis de la trésorerie de Ligue (relevé n° 5 de la saison 2021-2022) et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement, Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune saisie de demande de licence ne peut être effectuée pour la saison 2022/2023 et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter et participer aux compétitions officielles de la saison 2022/2023 tant que la situation ne sera pas régularisée :

544257	VETERANS F.C. SILLANS
552202	GAZELEC OMINISPORTS
554434	FC ROCHETOIRIN
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATIVE DES ESPAGNO
564092	GRENOBLE FUTSAL
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB
581081	RACING CLUB ALPIN FUTSAL
581535	L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL
582073	FUTSALL DES GEANTS GRENOBLE
609367	C.O.S.CATERPILLAR GR
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO
664082	UMICORE FOOT
682488	A.T.S.C.A.F ISERE
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
848046	FOOT SALLE OLYMPIQUE RIVOIS



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 30 AOUT 2022 à 18h30

PROCÈS-VERBAL N° 570

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, FARKAS Léo, THEVENIN Cyril, BRIOUA Mourad, YUKSEL Ferdinand, TREVISAN Ludovic, DETHOOR Sylvain, CARRETERO Christophe, AKYUREK Mustafa

Assiste : DOUSSON Thomas

Stage de début de saison aura lieu le :

Samedi 10 septembre 2022 à partir de 7h30 précises au TSF de Voiron.

Merci d'être ponctuel (Emargement de 7h30 à 8h00). La présence de tous est obligatoire.

Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire.

L'ordre du jour : Voir ci-dessous

DEROULE DU STAGE DES ARBITRES DU 10 SEPTEMBRE 2022

7h30-8h00 - Accueil – emargement

8h15-10h00 - Tests physiques en 2 groupes :

8h15 -9h00 Grp 1 terrain stade - Grp 2 Amphi- lois du jeu

9h -10h00 Grp 2 terrain stade - Grp 1 Amphi- lois du jeu

10h00-10h15 – Présentation : CDA – Formateurs diplômés – réussite FFF –Ligue

10h15 – 11h00 – Procédure arbitrage à 3 et arbitrage seul : avec observateurs et arbitres (Amphi)

11h00-12h15 - Prise de parole membres du district : Président District Isere ou représentant , commission de discipline – commission d'appel , statut de l'arbitrage , Unaf .

12h15-14h00 - Pause REPAS (permanence UNAF pour adhérents de 13h15 à 14h00 amphi .

14h00- 15h00 Portail des officiels, indisponibilités, procédures disciplinaires, lois du jeu (complement Q / R)

15H00 -16H00 – Echanges CDA + DISTRICT sous forme de Q/R

16h00-17h00 – Questionnaire fin de stage en salle de tous les arbitres

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer 2 observations sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

NOTE IMPORTANTE AUX ARBITRES

Vous êtes prié de remplir votre fiche de renseignements correctement. Vous ne pouvez pas cocher plusieurs catégories d'arbitres.

Si vous avez un doute sur votre catégorie pour la saison 2022/2023, consultez le classement des arbitres saison 2021/2022 sur notre site, et vous y trouverez votre catégorie d'affectation.

CONSTAT RETOUR DOSSIERS MEDICAUX SAISON 2022-2023.

Sur 94 dossiers médicaux recus il y avait 31 dossiers non remplis correctement qui font l'objet de retour à l'arbitre. Ce dernier se doit de corriger les problèmes et le renvoyer au district qui à son tour le renvoie au médecin fédéral (ce qui génère une perte de temps pour homologation de 15 jours)

Il est demandé au arbitres de faire un contrôle de leur DMA concernant les points suivants avant leur envoi :

- Questionnaire médical non signé, non daté
- Acuité visuelle non mentionnée
- Tension artérielle non mentionnée
- Vaccin antitétanique non mentionné
- Etc.....
- Merci de prendre en compte ces recommandations pour éviter ce genre de désagréments occasionnant une perte de temps.

FORMATIONS D'ARBITRES AUXILIAIRES :

DEUX FORMATIONS SONT PROGRAMMEES :

- Le 17/09/2022 au siège du District de l'Isère à Sassenage de 7h30 à 13h00
- Le 24/09/2022 à Estrablin (Stade) de 7h30 à 13h00



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

LISTE DES INSCRITS A LA FORMATION DU 17/09/2022 à SASSENAGE :

NOM	PRENOM	CLUB
DUPASQUIER	LUC	CORBELIN US
BERTHET	MICKAEL	CORBELIN US
BONINCHI	FREDERIC	CREYS MORESTEL US
PERRIN	SEBASTIEN	LCA FOOT 38
CLOT GODARD	LAURENT	LCA FOOT 38
ANNONCIA	FRANCK	LCA FOOT 38
PERRIN	NICOLAS	LCA FOOT 38
BARBOSA DE CARVALHO	ANTONIO	LCA FOOT 38
INGALA	VINCENT	SEYSSINS FC
FREDJ	SAMIR	SEYSSINS FC
TAINO	PIERRE NICOLAS	VALLEE GUIERS FC

LISTE DES INSCRITS A LA FORMATION DU 24/09/2022 à ESTRABLIN :

NOM	PRENOM	CLUB
LEBLANC	JEAN CHARLES	ARTAS CHARANTONNAY FC
CHENAVIER	NICOLAS	BEAUVOIR ROYAS US
SURENYAN	ALAIN	BEAUVOIR ROYAS US
VERNAISON	PHILIPPE	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
M'BAGO	FRANCIS ABEL	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
CHERIGUENE	RACHID	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
YOUCEF KHODJA	ALI	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
BELHOMME	BRUNO	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
SOULIER	CORALIE	TOUR ST CLAIR FC

Pour les inscriptions, renvoyez le formulaire de candidature complété (qui a été transmis par mail aux clubs)

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

DÉSIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMININES Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17	06-46-41-36-44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS ARBITRES – OBSERVATEURS

BEDAR Nadir : Changement d'adresse et de courriel. Lu et noté

MARTINEZ Pierre : Indisponibilité au stage du 10 septembre 2022. Vous êtes prié d'envoyer votre justificatif d'absence à la CDA et prévoir la séance de rattrapage du 11 novembre.

CASSAR Jim : Indisponibilité pour blessure jusqu'en novembre. Vous êtes également prié d'envoyer votre justificatif d'absence à la CDA et prévoir la séance de rattrapage du 11 novembre.

NIBBIO : Indisponibilité au stage du 10 septembre 2022. Vous êtes prié d'envoyer votre justificatif d'absence à la CDA et prévoir la séance de rattrapage du 11 novembre.

MAREY Alan : Le nécessaire sera fait. Transmis au responsable compétent.

MANY Wilfrid : Transmis au responsable pour le nécessaire.

MARCE Christian : Démission de sa fonction d'observateur. La CDA vous remercie pour votre implication et services rendus à la cause de l'arbitrage et tient à vous adresser ses vœux de prompt rétablissement.

ATTENTION LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 30 Août 2022 à 18h

PROCÈS-VERBAL N° 570

Président : CICERON Fabien

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohammed

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégués doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : l'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

APPEL À CANDIDATURE :

La commission de délégation est à la recherche de nouvelles personnes pour renforcer son équipe (Hommes et Femmes).

Les personnes souhaitant se présenter devront avoir le minimum de connaissance du foot et le minimum de base informatique.

Il vous faut simplement faire un CV sportif avec vos expériences footballistiques à la commission de délégation : delegations@isere.fff.fr

Les candidatures seront étudiées par la commission puis les personnes seront convoquées au district de l'Isère pour une rencontre avant validation.

Pour plus d'information, n'hésitez pas contacter CICERON Fabien ou DUTCKOWSKI Yohan

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 30 Aout 2022 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N° 570

Président : M. Mallet
Présents : M. Mallet ; M. Montmayer
Excusés : F. Agaci ; J.P Bert
Absents

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS ; SEYSSINS

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT PAUL DE VARGES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Juin 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES ; FORMAFOOT ; FONTAINE ; PAYS D'ALLEVARD ; USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 563 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues et validées

Bouchage – Passins - Crémieu - Seyssins

Listes reçues mais non validées

L.C.A Foot 38 - Vourey Sport

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunion mardi 30 août 2022

Procès-verbal n°570

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements.

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires. Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements



COURRIERS :

BOURBRE, CLAIX, FORMAFOOT BV, LA U R A FOOT, E G 2 F, LAURIE STRAPPAZON, LAUZES, AIX, A C N D,

PLENIERE

La plénière aura lieu le 3 septembre à 10 h au district

CHAMPIONNAT SENIORS A 11 D 1

D 1

Composition 22/23

G U C , CLAIX, LA MOTTE SERVOLEX,
GT NIVOLAS T S C, BOURBRE, SUD ISERE,
VER SAU, FF ECHIROLLES, MOIRANS,
SEYSSINS

Début du championnat 25 Septembre

CHAMPIONNAT SENIORS D 2

Fin des engagements : 5 Septembre

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

Se déroulera traditionnellement sous forme de brassage

Fin des engagements le 5 Septembre

CHAMPIONNAT U 18 A 11

Les équipes intéressées par le championnat à 11 sont priées de s'inscrire sur footclubs, ou d'envoyer un mail, si difficulté, à la commission
Fin des engagements : 5 Septembre

CHAMPIONNAT U 18 à 8

Le championnat se **déroulera soit par brassage soit sur un championnat suivant le nombre d'engagement à suivre**

Fin des engagements le 12 Septembre

CHAMPIONNAT U 15

Se déroulera traditionnellement sous forme de brassage

Fin des engagements le 12 Septembre

Plateaux U 12

Se dérouleront en 2 phases



Jacques Issartel
Président
06 34 87 23 55

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 30 AOUT à 15 h 00

PROCÈS-VERBAL N° 570

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD,

Excusé(s) : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Gilbert REPELLIN, Patrice GALLIN, Aline BLANC, Daniel HUGOT.

ENTENTES ENTRE CLUBS

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via **FOOTCLUBS**, rubrique «**vie des clubs**» par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT D5 - SÉNIORS

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

CHAMPIONNAT DE JEUNES

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football- -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité



d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 4 joueurs dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

RÈGLEMENT FOOTBALL FÉMININ

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et **2 pour les équipes à 8.**

ENTENTES U6-U7-U8-U9 :

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueuses, de participer.

ENTENTES VALIDEES CE MARDI 23 AOÛT

(Nombre minima de joueurs respecté. Voir ci-dessus).

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U17.1	BREZINS F.C	FORMAFOOT B.V		BREZINS F.C.
S.F.1	DOMENE A.S.J.F.	ENT.S. DU RACHAIS		DOMENE A.S.J.F.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

ENTENTES VALIDEES CE MARDI 30 AOÛT

(Nombre minima de joueurs respecté. Voir ci-dessus).

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U15.1	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS
U17.3	ST HILAIRE DU TOUVET	A.S. DU GRESIVAUDAN		ST HILAIRE DU TOUVET
U17.4	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX

ENTENTES NON VALIDEES CE MARDI 30 AOÛT

(Nombre minima de joueurs non respecté. Voir ci-dessus).

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U13.1	VIRIEU-VALONDRAS	CASSOLARD-PASSAGEOIS		VIRIEU-VALONDRAS
U17.2	E.C.B.F	ENT. FOOT des ETANGS		E.C.B.F
U15.2	ST HILAIRE DU TOUVET	A.S. DU GRESIVAUDAN		ST HILAIRE DU TOUVET
U13.2	CORBELIN	LES AVENIERES		CORBELIN
U18.F	BEAUREPAIRE	VAREZE		BEAUREPAIRE
U15.3	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
U17.5	VAREZE	BEAUREPAIRE		VAREZE

RAPPEL CHAMPIONNAT U17

Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Participation autorisée de 3 joueurs U18 sauf au niveau D1.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors ou U20).

TRESORERIE LIGUE

Les clubs listés ci-dessous n'étant pas à jour vis-à-vis de la trésorerie de Ligue (relevé n° 5 de la saison 2021-2022) et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement, Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune saisie de demande de licence ne peut être effectuée pour la saison 2022/2023 et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter et participer aux compétitions officielles de la saison 2022/2023 tant que la situation ne sera pas régularisée :

544257	VETERANS F.C. SILLANS
552202	GAZELEC OMINISPORTS
554434	FC ROCHETOIRIN
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATIVE DES ESPAGNO
564092	GRENOBLE FUTSAL
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB
581081	RACING CLUB ALPIN FUTSAL
581535	L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL
582073	FUTSALL DES GEANTS GRENOBLE
609367	C.O.S.CATERPILLAR GR
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO
664082	UMICORE FOOT
682488	A.T.S.C.A.F ISERE
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
848046	FOOT SALLE OLYMPIQUE RIVOIS



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 30 Août 2022 à 14h00

PROCÈS-VERBAL N°570

Président : Michel Vachetta

Présent(e)s : Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Annie Brault, Daniel Guillard

Excusés : Amar Remli, Bernard Buosi.

U10 / U11

Validation des pré-engagements : La date limite de ceux-ci est le 15 Septembre.

La commission demande aux clubs de faire le nécessaire pour respecter cette date, afin de pouvoir procéder à la composition des poules U11, U10 et U10/U11, ce qui permettrait une communication avant le 21 septembre.

U13

Niveau 1 et 2 : les calendriers seront consultables en fin de semaine

Niveau 3, rappel ; date butoir pour les pré-engagements le 13/09

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

D2 :

Poule B : CHIRENS remplace MANIVAL 2

Poule C : CORBELIN remplace CHIRENS

Poule D : CVL 38 remplace CORBELIN

D3 : Rappel date limite de validation des pré-engagement, le 5 septembre 2022



Projet de poules

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
FC2A 2 GIERES 1 MANIVAL2 RACHAIS 2 ST MARTIN D'HERES 2 EXEMPT	ECHIROLLES 3 MISTRAL 4 MONTAGNES ST GEORGES COMMIERS USVO 2 POISAT	SASSENAGE SEYSSINS 2 VOREPPE MURETTE 2 PAYS VOIRONNAIS EXEMPT	CHATTE MOIRANS RO-CLAIX SURE ECBF EXEMPT
Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
LCA BREZINS ST HILAIRE COTE GPT-CHABONS - OYEU FARAMANS EXEMPT	BATIE -MONTGASCON CESSIEU ST GEOIRE VALDAINE CORBELIN 2 GPT-BALMES -LAUZES EXEMPT	BOUVESSE CREMIEU CREYS MORESTEL VEZERONCE -DOLOMIEU UNIFOOT EXEMPT	ESTRABLIN ARTAS -CHARANTONNAY 2 MOS 3R 2 REVENTIN 2 ST QUENTIN -FALAVIER COLLINES

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Courrier d'Echirolles : la commission ne peut pas répondre favorablement à votre demande et vous encourage à consulter sur footclubs la composition de la poule unique de D1 à 12 équipes comme prévu dans les règlements sportifs du district.

D2 : Rappel, la date de validation des pré-engagements est le lundi 5 septembre

A ce jour 15 équipes ont validé leur engagement. La ligue AURA pour encourager la pratique dans cette catégorie incite les districts à une organisation regroupant les équipes de 2 ou 3 districts.

Dans ce cadre, nous accueillerons des équipes du district de Savoie et probablement de Drôme Ardèche, ce qui nous permettra de consolider ce championnat de D2 avec deux poules de 10 à 12 équipes
Ce championnat débutera le 25 septembre

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

SENIORS

Composition des poules de D4 :

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
Abbaye	Chirens	Batie Divisin	Bouchage Pass	Artas Charant 2
Bourg d'Oisans	Miribel 2	Bourbre	Bouvesse	CVL 38 2
Crolles 2	Noyarey 2	Commelle	Cassolard Pass	Estrablin 2
Domène 2	Pays Voiron. 2	Crossey	Villefontaine 2	Crémieu
FC 2A 2	RO-CLAIX 2	ECBF 2	Corbelin 2	St Maurice Ex 2
Froges	Sassenage 3	Faramans 2	Creys Mores 3	Varèze 3
Pays Allevard	St Hilaire Côte	LCA Foot 2	Dolomieu 3	Thodore
St Martin Hèr. 3	St Lattier 2	St Geoire	Tignieu 2	Eyzin St Sorlin
St Martin Uriage	St Paul Varc.2	St Siméon	Turc Verpilliere	Ruy 2
Tunisiens SMH 2	Vourey	Virieu Valondras	Vallee Hien 2	MOS 3R 4
Versoud 2	Sure 2	Velanne	Cessieu	Unifoot 2

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 30 AOUT 2022

PROCÈS-VERBAL N°570

Président : Samuel BOURGEOIS

Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :

CFF1 (discontinu)	13-14 et 20-21 octobre 2022
CERTIFICATION CFF3	19 octobre 2022
CFF3	7 au 10 novembre 2022

Formation CFF2 les 25-26 aout et 1 et 2 septembre 2022
A MOS stade municipal– Route de la pivolée 38780 Septême

Liste des inscrits :

Nom Prénom	Club
CAILLAT Gregory	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
CHAUVY CORENTIN	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
DESPLANCHES ENZO	F.C. SEYSSINS
DOMAS CEDRIC	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
FABRIER Florent	F.C. D'ECHIROLLES
FELIX ALLAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
FLOCH STEEVE	RIVES SP.
GARCIA LEO	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GUEDDAH badis	F.C. SEYSSINS
HARKOU Amir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
INGALA VINCENZO	F.C. SEYSSINS
JANICHON VALENTIN	MOS3R FOOTBALL CLUB
KEITA ISSA	F.C. D'ECHIROLLES
LAFITTE THIBAUT	F.C. HAUTERIVE U.S. GRAND SERRE
LEPEROU MATTHIEU	U.S. ST PAUL DE VARCES
MENDEZ MATTEO	MOS3R FOOTBALL CLUB
MONTAGNIER David	MOS3R FOOTBALL CLUB

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 570 jeudi 1er Septembre 2022

MOREL Arnaud
MOUANDA Clid
MOULIN BARASSI Thibaut
OMBA KABALO Francis
PEREIRA Elisabete
PERNOT Aldric
SUAREZ Sebastien
TOMASI David
VELLA Andrea
YNNA Jeremy

U.S. LA MURETTE
F.C. D'ECHIROLLES
GF 38
ISLE D'ABEAU F.C.
U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
U.S. DOLOMOISE
A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
A.C. SEYSSINET PARISSET
ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
U.S. DOLOMOISE

Formation CFF1 les 13-14 et 20-21 octobre 2022 Lieu à définir

Liste des inscrits :

Nom Prénom	Club
BEN AOUN Jeremy	SEREZIN TOUR AS
FOFANA Daouda	USVO GRENOBLE
FOUSSENI Djalilou	ST PAUL VARCES US
HAMOU Bachir	USVO GRENOBLE
JDNOUR Mohamed	BALMES NORD ISERE FC
JULLIA Jimmy	BEAUVOIR ROYAS
MAAFA Mohamed Amine	USVO GRENOBLE
MONIN Aurélien	SASSENAGE US

Certification CFF3 le 19 octobre 2022 A Coulevie

Attention vous avez jusqu'au 8 septembre pour vous inscrire à cette certification

Liste des inscrits :

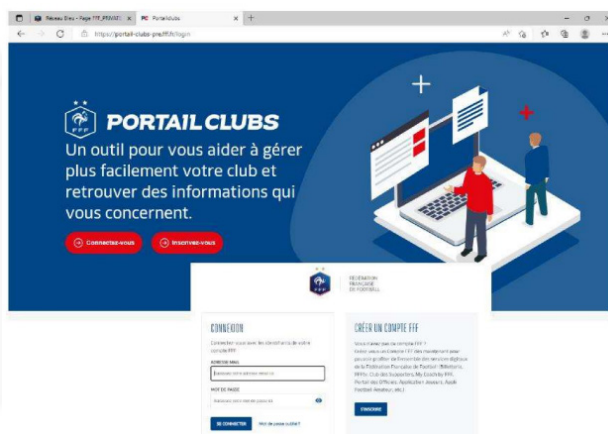
Nom Prénom	Club
DELABAERE SIMON	AS GRESIVAUDAN
DESMURS KEVIN	F.C. SEYSSINS
FAURE BENOIT	US. CORBELIN
GOURRAUD JEREMY	F.C. SEYSSINS
GUILLERMAZ DONOVAN	F.C. BALMES NORD ISERE
HOSPICE GARY	CVL 38 FC
JOLY JEAN CHRISTOPHE	U.S. RUY MONTCEAU
JOURNEY GUILLAUME	ASL. ST CASSIEN
MALDERA PATRICK	F.C. SEYSSINS
NKOSO BIJOU	F.C. D'ECHIROLLES
PIOMBO AURELIEN	U. S. BEAUVOIR ROYAS
RIBEIRO SANDRA	AS GRESIVAUDAN

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

Modalités d'inscription

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>



Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>